

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1693 - 18 juin 1992 - 4,50 F

D 1693 GUATEMALA: RETOUR DES RÉFUGIÉS GUATÉMALTÈQUES DU MEXIQUE

La situation de guerre intérieure, à la fin des années soixante-dix, a provoqué un exode considérable des populations rurales. Entre personnes déplacées à l'intérieur du pays et réfugiés au Mexique et au Honduras, ce sont près d'un million de Guatémaltèques qui ont quitté leur foyer (cf. DIAL D 1179). Une première tentative de retour des réfugiés du Mexique en 1986, sous la présidence Vinicio Cerezo, n'aboutit pas car les réfugiés n'obtiennent pas de garanties suffisantes. En 1990, les populations déplacées, réfugiées dans les montagnes du nord du Guatemala, commencent à négocier leur sortie de la clandestinité (cf. DIAL D 1295, 1527, 1540 et 1600). En 1991, sous l'égide du Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU, des contacts sont pris entre les commissions de réfugiés du Mexique créées en 1987 et la commission gouvernementale du président Serrano. Les réfugiés posent six conditions à leur retour, dont deux seulement sont acceptées par le gouvernement. En vertu d'une "lettre d'accord" signée à la mi-novembre 1991 par le président guatémaltèque et le haut commissaire aux réfugiés de l'ONU, le retour des 43.633 réfugiés guatémaltèques officiellement recensés au Mexique devient effectif en 1992.

Dans le document ci-dessous, nous donnons:

- 1) les six points d'accord proposés par les réfugiés;
- 2) un reportage extrait de la publication **Noticias de Guatemala** de mars-avril 1992.

Note DIAL

1. Les six conditions de retour négociées par les réfugiés guatémaltèques du Mexique

- 1) Le retour doit être une décision volontaire, exprimée individuellement mais qui doit se concrétiser de façon collective et organisée, en toute sécurité et dignité.
- 2) Garantie que les réfugiés ne seront pas empêchés de retourner dans leurs terres pour en reprendre possession.
- 3) Reconnaissance du droit de libre organisation et association.
- 4) Garantie du droit à la vie et à l'intégrité personnelle et communautaire, ce qui implique que les autorités civiles de chaque commune se chargent du maintien de l'ordre public, conformément aux déterminations des articles 253 et 259 de la Constitution de la République.
- 5) Que le gouvernement de la République permette que le retour soit accompagné par des délégations nationales et internationales des organisations gouvernementales et des représentants du Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU.
- 6) Liberté de mobilisation nationale et internationale des membres des commissions de réfugiés, et des réfugiés rentrés au pays.

(6 juin 1991)

2. Le retour des réfugiés guatémaltèques du Mexique

Quand le mouvement de rapatriement des Guatémaltèques réfugiés au Mexique a commencé sous la présidence de Vinicio Cerezo, les réfugiés ont été trompés par les promesses gouvernementales. On leur avait annoncé des soins médicaux, une aide alimentaire, des terres et des crédits pour les cultiver. Un député de l'époque, Obdulio Chinchilla Vega, l'avait alors reconnu: "La situation des rapatriés n'est pas celle qui avait été prévue, comme on peut le vérifier là où ils ont été réinstallés."

A la date d'aujourd'hui, le gouvernement du président Serrano Elias procède lui aussi par rapatriements limités. Le dernier groupe revenu du Mexique est constitué d'une trentaine de familles qui ont été réparties entre différentes coopératives de la région du fleuve Usumacinta. Mais les mêmes promesses se sont soldées par les mêmes déceptions. Certes, les négociations de retour se poursuivent et progressent, car la volonté de retour chez les réfugiés est la plus forte, mais un climat de scepticisme justifié continue de régner. Les "commissions permanentes de représentants des réfugiés" et une partie importante des réfugiés ne voient pas dans le retour la fin de leurs malheurs, mais seulement le début d'une nouvelle étape de leur bataille.

"Tant qu'à souffrir, autant que ce soit chez nous"

Une case rudimentaire aux parois de bambou et au toit de tôle, une table, deux bancs et quelques troncs d'arbre en guise de sièges, voilà le bureau de la commission des réfugiés où nous sommes reçus.

Herminio Cardona Díaz explique: "C'est au Chiapas que la situation est la plus difficile. Il y a des endroits où on fait partir nos frères de leurs cases. On leur fait payer la brassée de bois d'une ou deux journées de salaire de journalier. Ils doivent travailler dans les terres d'un patron pour avoir le droit de rester là. On ne donne pas de certificats de naissance aux enfants pour éviter de créer des droits."

Maria Teresa Aguilar ajoute: "Depuis l'année dernière on ne reçoit plus d'aide du Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU. Il faut qu'on paie le fermage de la terre, l'eau, l'école, les soins de santé. Il n'y a plus de médecins. Quand il y en a un qui donne une ordonnance, on doit payer les médicaments. L'autre problème c'est celui des terres de mauvaise qualité qu'on occupe. C'est d'ailleurs pour ça que les frères mexicains ne les ont pas occupées. Elles sont très arides et il faudrait beaucoup d'argent pour les rendre fertiles."

Andrés Claudio Sales nous rapporte que les récoltes de maïs et de haricot rouge ont été perdues cette année, d'abord à cause de la sécheresse puis à cause des orages. Il commente: "Les gens ne tiennent plus. Ce qu'ils veulent c'est rentrer au pays. On souffre ici au Mexique. Tant qu'à faire, autant que ce soit chez nous."

La Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAE) et le Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU ne peuvent continuer de financer à vie les réfugiés. Selon l'information de la revue *Proceso* du 30 mars, la baisse de l'aide internationale est "dramatique". Emeldina Gaspar Hernandez déclare dans cette publication qu'"en 1985 nous recevions des fruits, des légumes, du poulet en boîte et du lait. Actuellement on ne nous donne plus que douze kilos de maïs par mois et par personne, un peu de sucre et un peu d'huile".

Le retour

C'est ainsi que cette nouvelle étape se présente sous la pression des événements. Face à la réalité, les réactions des réfugiés peuvent être classées en trois catégories.

Il y a ceux qui veulent rentrer immédiatement. C'est le cas, selon les données des commissions de réfugiés, d'un millier de familles des camps de Campeche, du Chiapas et de Quintana Roo. Il est prévu que ce premier groupe rentrera en mai ou juin de cette année. Pour 1983, on estime qu'un plus grand nombre de familles rentreront au Guatemala, quand leurs enfants qui sont à l'école primaire ou dans le secondaire auront terminé l'année scolaire, achevant ainsi la scolarité en cours. "Les frères qui pensent revenir, précise Maria Teresa Aguilar, ne se désolidarisent pas des autres réfugiés, mais ils s'organisent en conséquence avec l'aide des compagnons des comités de réfugiés."

En deuxième lieu, il y a ceux qui attendent la signature officielle des six conditions. Aguilar commente: "La grande majorité pense revenir quand elle aura la garantie des six points. Nous l'avons dit à notre peuple: on peut bien obtenir la signature des six points, le problème du Guatemala n'en reste pas moins le même si des changements ne se produisent pas et s'il n'y a pas une vraie démocratie. Les gens doivent être conscients que la signature des six conditions ne va pas changer automatiquement la situation, s'il n'y a pas de changement des structures du pays."

Enfin, un troisième groupe qui est la minorité pense rester au Mexique et obtenir la naturalisation. Certains envisagent même d'aller dans un autre pays, à cause des incertitudes au Mexique. En effet la Commission mexicains d'aide aux réfugiés ne leur garantit pas de lotissement tant que tous les autres réfugiés ne sont pas partis.

Contrôle nécessaire

Une réunion a eu lieu au Guatemala, avec un certain nombre d'acquis, entre les commissions de réfugiés, la Commission spéciale d'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés (CEAR) du gouvernement, l'instance médiatrice et le groupe d'observateurs constitué de représentants diplomatiques de la Suède, de la France et du Guatemala.

Les commissions de réfugiés déclarent dans leur communiqué du 1er avril: "Nous sommes contents que la dernière réunion avec la CEAR, ait permis l'approbation de deux des six points exposés dans notre plateforme de propositions au Dialogue national." Le premier de ces points concerne le retour volontaire, collectif et organisé en toute sécurité et dignité, sous la conduite des commissions de réfugiés. Le second comporte la reconnaissance du droit de libre organisation et association des réfugiés rentrant dans leur patrie.

La discussion des autres points était prévue pour le 2 avril, date finalement reportée à la fin du mois car, selon le communiqué, "nous sommes en train de procéder à une consultation auprès du peuple réfugié pour avoir son opinion sur l'accord obtenu et sur les points pendants", opinion considérée comme nécessaire pour poursuivre la négociation.

Les préoccupations de la population réfugiée portent sur les nécessaires garanties de respect des accords. Les faits passés l'exigent. Le document fait référence aux accords signés au camp de réfugiés de La Nueva Libertad et qui n'ont pas été respectés par le gouvernement. Il fait également référence à la situation des réfugiés rentrés au Honduras et réinstallés à Yalpemech, dans le département d'Alta Verapaz au Guatemala, mais qui n'ont reçu aucune aide du gouvernement et n'ont pu survivre que grâce à l'aide de l'Eglise et d'organisations non gouvernementales. "Tous ces faits nous obligent, dans l'esprit de la négociation, à préciser les formes et les modalités du contrôle de l'application des accords passés et à venir", précise le communiqué.

Les commissions de réfugiés rappellent donc leur volonté de parvenir à des accords dans le sens des intérêts du peuple réfugié et d'obtenir des moyens de

contrôle de leur application. Sur ce point, l'accompagnement et la solidarité internationale sont nécessaires aux yeux des commissions de réfugiés, compte tenu de la situation régnante dans le pays en matière de droits de l'homme.

La réponse internationale ne s'est pas fait attendre. Comme nous l'explique Cardona Diaz: "Une délégation des commissions de réfugiés revient de Chicago où elle était allée exposer le problème de l'accompagnement international, en présence de plus d'une centaine de participants de diverses Eglises." Sur les quatre ateliers de discussions, c'est en effet celui de l'accompagnement qui a compté le plus de participants.

A San Francisco, aux Etats-Unis, plusieurs organisations humanitaires et de solidarité ont organisé une campagne de soutien au retour des réfugiés. Sous le patronage du Comité d'unité guatémaltèque - qui rassemble les Guatémaltèques de San Francisco - du mouvement Sanctuaire et du Comité de solidarité avec le Guatemala, entre autres, cette campagne avait pour but de présenter les différentes modalités de soutien et d'accompagnement des réfugiés, ainsi que de faire pression sur le gouvernement guatémaltèque par l'envoi de lettres au Congrès des Etats-Unis pour demander que l'aide au Guatemala soit liée au respect des droits des rapatriés. Des actions similaires ont été menées au Canada.

L'objectif du gouvernement

Dans ses plans de rapatriement, le gouvernement guatémaltèque n'est aucunement intéressé par la volonté d'organisation des réfugiés ni par leur exigence de retour collectif. Le soin qu'il apporte à effectuer les opérations de rapatriement par petits groupes qu'il se charge ensuite de disperser entre plusieurs régions, est la preuve qu'il entend exercer un contrôle accru de ceux qui reviennent au pays.

La Commission spéciale d'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés craint que les commissions de réfugiés ne se mettent en lien avec les organisations populaires du Guatemala. Pour éviter cela, elle a limité les fonctions des représentants des réfugiés "au seul retour", en ayant à fermer les yeux sur la situation nationale lors de leurs voyages pour la négociation et la visite des terres. Pour tourner cette restriction, les commissions de réfugiés ont résolu de constituer une "commission de rapatriés" avec, pour objectif, la coordination des activités au Guatemala et le maintien du contact direct avec le peuple encore en exil pour l'aider à préparer son retour.

L'analyse de l'information la plus récente montre que le gouvernement entre en une véritable concurrence avec les commissions de rapatriés, au sens où il entend mettre à profit la volonté de retour des réfugiés en les faisant revenir individuellement, tout en prolongeant parallèlement la discussion sur les autres conditions à approuver. Les membres de la commission de négociation, tout comme les réfugiés, font des réserves sur le respect par le gouvernement des six conditions après leur approbation.

A tout cela qui représente le grand écueil pour les aspirations de ces Guatémaltèques, les réfugiés répondent par une affirmation: le retour ne marque pas la fin mais le début de notre combat dans le pays pour la réalisation de nos attentes.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441